

COMMUNE DE VINZIER

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un février, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Pouvoirs : 1

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. Bastien FLACON, M. Bruno BORDET, Mme Angélique BLANC, Mme Monique CHAPPUIS, M. Gérard CHANEL, Mme Gaëlle BLANC, M. Marcel BECHET

Absents excusés : M. Jean-Paul ARANDEL, Mme Solange FAY, Mme Emilie ROCHETTE

Pouvoirs : Mme Emilie ROCHETTE donne pouvoir à Mme Angélique BLANC

Secrétaire de séance : M. Bastien FLACON

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 janvier 2020 a été approuvé.

Mme le Maire propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour les points supplémentaires suivants :

- *Retrait de la délibération du 29/11/2020 relative à la convention d'objectifs et de mandatement avec la FOL74.*
- *Avenant à la convention d'objectifs et de mandatement avec la FOL74.*
- *Validation du programme de travaux en forêt communale.*

Le conseil a traité des questions suivantes :

CONVENTION D'OBJECTIFS et DE MANDATEMENT AVEC LA FOL 74

- Mme le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 29 NOVEMBRE 2019, le Conseil Municipal a décidé la poursuite des activités de centre aéré les mercredis et pendant les vacances scolaires avec la FOL 74.

Ces activités étaient jusqu'alors proposées par l'association Temps Libre 2222.

Cette entente avec les Communes du Gavot fait suite aux difficultés financières rencontrées par l'association TL2222.

Il a donc été décidé de signer une convention d'objectifs et de mandatement avec la FOL 74 et les 7 Communes du Gavot, validant la poursuite des activités à partir du 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 4 ans.

Par courrier du 10 décembre 2019, le sous-préfet a informé les 7 Communes que la délibération était illégale et a demandé de retirer cette délibération 2019-10-01. Le conseil municipal à l'unanimité valide le retrait de cette délibération

- Afin de permettre la continuité des activités de centre aéré, le conseil municipal a validé l'avenant à la convention d'objectifs et de mandatement avec la FOL 74, pour une durée de 1 an (et non plus 4 ans, et ce, le temps de permettre de lancer un marché d'appels d'offres) ;

- La FOL 74 occupant dorénavant les locaux de la Commune de Vinzier pour permettre les activités de centre aéré, le conseil valide la convention d'occupation des locaux entre la FOL 74 et la Commune de Vinzier.

RESSOURCES HUMAINES : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Mme Hoehn secrétaire de mairie a demandé son détachement aux Hôpitaux du Léman à partir du 2 mai 2020. Les HDL ont sollicité le Maire afin de mettre à disposition Mme Hoehn à mi-temps pendant la durée de son préavis de 3 mois à compter du 1^{er} février 2020. Le conseil valide la convention de mise à disposition de l'agent : les heures effectuées par l'agent aux hôpitaux du Léman seront facturées par la Commune de Vinzier (titre de paiement).

ONF : TRAVAUX EN FORET COMMUNALE ANNEE 2020

Mme le Maire informe l'assemblée que M. DUFOURNET, agent ONF, a proposé un programme de travaux sylvicoles d'entretien de forêt pour l'année 2020 : le conseil a validé ce programme, pour un montant de 5406.36 ttc : il s'agira d'un débroussaillage dans les parcelles 4 et 5. Ces travaux sont subventionnables à hauteur de 40% par SYLV'ACCTES.

A noter : les coupes de bois prévues en 2019 n'ont pas été réalisées, pour cause de maladie du bûcheron ; il convient de lancer un nouvel appel d'offres.

20 h 34 : arrivée de Mr Marcel BECHET

MAISON DE SANTE

- Mme le Maire rappelle que la maison de santé doit ouvrir le 9 mars 2020. Il convient de valider le bail professionnel afin de le soumettre à la signature. Le conseil valide le bail pour une durée de 6 ans renouvelable, pour un loyer de 1416 euros mensuels hors charges.
- Parallèlement, le conseil valide l'aide financière de la Commune, dite aide à l'installation, au profit des médecins : le montant alloué sera de 17000 euros (correspondant au montant de 1 an de loyers).

QUESTIONS DIVERSES

M. Bastien FLACON présente l'état de l'avancement du projet de centrale hydroélectrique sur la Commune, suite à la réunion à la DDT 74 (direction départementale des territoires) qui s'est tenue le 12/02/2020.

Mme Monique CHAPPUIS présente le compte rendu de la commission CCPEVA services à la population, qui s'est tenue le 21/02/2020 : un audit sera réalisé par Commune pour identifier les besoins actuels et futures de la population (services ADMR, services Maison France Services, Gendarmerie).

Mme Le Maire présente le courrier de riverains reçu en mairie (en date du 10/02/2020) concernant une plainte de dépôts sauvages et déchetterie sauvage sur le terrain de Gilbert CHAPPUIS. Une procédure sera rapidement lancée.

Mme le Maire évoque l'éventualité de rachat de terrain de Mme Nicole CHAPPUIS, situé à LA LOPIE, pour permettre l'installation de conteneurs semi enterrés : l'avis de la CCPEVA, service déchets, sera demandé quant à la place disponible nécessaire et les différentes possibilités techniques. M. Marcel BECHET demande l'état d'avancement de l'appel d'offres relatif à la restauration scolaire : la date limite de dépôt des dossiers est le 28/02/2020. Dès la clôture du marché, la commission d'appels d'offres se réunira (date à définir).

Mme le Maire distribue le planning des permanences des conseillers pour la tenue du bureau de vote lors des élections municipales : un planning organisationnel est en cours de réflexion quant à l'organisation du dépouillement (aides).

Clôture de séance 20h57

A VINZIER, le

Vu, le Maire